



16 MAI 2018

COMITÉ SYNDICAL



Compte rendu



evODIA
Établissement Vosgien d'Optimisation
des Déchets par l'Innovation et l'Action



| www.evodia.org



1 - COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE

Les membres du Comité Syndical sont invités à faire d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Comité du 30 mars dernier qui a été adressé par courrier le 27 avril dernier avec la convocation et la note de synthèse.

Aucune observation n'est faite.

2 – ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION ET LA MODERNISATION DE L'UNITE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES (UIOM) DE RAMBERVILLERS AINSI QUE LA CREATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR PAR L'UIOM

Par délibération du 13 avril 2017, le Comité Syndical avait approuvé le principe d'une Délégation de Service Public (DSP) portant sur l'exploitation et la modernisation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Rambervillers ainsi que sur la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur alimenté par l'UIOM.

Le contrat a pour objet de confier au délégataire le financement, la conception, la construction des ouvrages liés à la modernisation de l'UIOM de Rambervillers et à la création du réseau de chaleur ainsi que l'exploitation de l'UIOM de Rambervillers et celle du réseau de chaleur associé avant, pendant et après les travaux de modernisation.

Un avis de concession a été publié pour une date limite de remise des candidatures au 29 mai 2017 à 12h.

Quatre candidats ont déposé un dossier de candidature : SUEZ RV ENERGIE, TIRU SA, URBASER ENVIRONNEMENT SAS et VALEST. Les quatre candidats ont été admis à remettre une offre initiale par la Commission de Délégation de Service Public. Les documents de la consultation ont été mis à disposition des candidats.

La date de limite de remise des offres, après visite du site, a été fixée au 29 septembre 2017 à 16h.

Trois candidats ont déposé une offre : SUEZ RV ENERGIE, URBASER ENVIRONNEMENT SAS et VALEST.

Après avis de la Commission de Délégation de Service Public, Monsieur le Président a organisé une phase de négociation avec les soumissionnaires. Les négociations se sont déroulées au cours de deux tours de négociation avec chacun des soumissionnaires : le 14 novembre 2017 et puis le 15 / 16 janvier 2018.

A l'issue de cette phase et après analyse de l'offre améliorée, les trois soumissionnaires ont été invités à remettre une offre finale avant le 23 mars 2018 à 14H.

Après analyse des offres finales au regard des critères de jugement des offres indiquées dans le règlement de la consultation, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des collectivités territoriales, a décidé de soumettre à l'approbation du Comité Syndical le choix de l'offre variante proposée par la groupement SUEZ RV ENERGIE – ENGIE ENERGIES SERVICES et le contrat mis au point avec ce candidat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- APPROUVE le choix du groupement SUEZ RV ENERGIE – ENGIE ENERGIES SERVICES comme délégataire du prochain contrat portant sur l'exploitation et la modernisation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Rambervillers ainsi que sur la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur alimenté par l'UIOM,
- APPROUVE le projet de contrat portant sur l'exploitation et la modernisation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Rambervillers ainsi que sur la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur alimenté par l'UIOM et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de négociation avec ledit candidat,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

3 – VENTE DU BATIMENT DE DOGNEVILLE

Proposé à la vente depuis 5 ans, nous avons reçu une nouvelle offre d'achat pour nos anciens locaux situés à Dogneville à hauteur de 85 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- Décide de la vente de ce bâtiment à hauteur de 85 000 €
- Et autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

4 – POINTS DIVERS :

- **Projet de déchèterie professionnelle à Saint-Dié des Vosges**

L'Ademe est récemment revenue sur son engagement de participer à hauteur de 30 % sur les investissements e ce projet estimés à 300 K€. Malgré une optimisation des hypothèses retenues, nous n'avons pu compenser la perte enregistrée. La rentabilité financière du projet étant déjà fragile, il est donc préférable de ne pas donner suite à ce projet.

Toutefois, une nouvelle réflexion visant une collaboration élargie ayant pour objectif de proposer des solutions à la gestion des DAE et du BTP dans les Vosges, est déjà en cours de réflexion.



11, rue Gilbert Grandval
CS 10040
88026 Epinal Cedex
03 29 34 36 61

evODIA
Établissement Vosgien d'Optimisation
des Déchets par l'Innovation et l'Action

 | www.evodia.org